

Date de convocation

ORDRE DU JOUR :

03.04.2015

Date d'affichage

03.04.2015

Nombre de conseillers :

19

Présents : 15

Votants : 19

- Compte administratif 2014 ;
- Affectation du résultat 2014 ;
- Budget primitif 2015 / taux d'imposition 2015 ;
- Avenant au bail commercial conclu avec Le Petit Sarrysien ;
- Convention de location à titre précaire / pavillon des écoles ;
- Prêt à moyen terme : acquisition d'une tondeuse ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

L'an deux mil quinze, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents tous les conseillers, sauf :

- Claude BERTHON,
- Jean-Noël DEROCHE,
- Françoise GEYER,
- Céline GUERSILLON.
- Bruno BREMONT (1^{ère} délibération),
- Carine MARAT (1^{ère} et 2^{ème} délibération).

POUVOIRS :

- Claude BERTHON a donné pouvoir à Pascal WEBER ;
- Jean-Noël DEROCHE a donné pouvoir à Florence ROBIN ;
- Françoise GEYER a donné pouvoir à Isabelle VERDIER ;
- Céline GUERSILLON a donné pouvoir à Jérémy MAUUARIN

Jérémy MAUUARIN a été élu secrétaire.

OBJET

Présents : 12

Ordonnateur déduit

Votants : 16

N° 2015/11

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé le 12 mars 2015 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

COMPTE
ADMINISTRATIF 2014

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

N° 2015/12

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2311-15,

Présents : 14

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Votants : 18

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

**AFFECTATION DU
RÉSULTAT DE
L'EXERCICE 2014 (sans
reprise anticipée et
après vote du compte
administratif)**

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2014 comportait un virement (023 ⇒ 021) d'un montant de 153 577 €,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

Pour : 18

- Excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) : 335 550,80 €

Contre :

- Solde d'exécution global de la section d'investissement : -144 307,05 €

Abstention :

- Solde des restes à réaliser de la section d'investissement : 7 000 €

Entraînant un besoin de financement s'élevant à 137 307,05 €.

Acte reçu en préfecture
le 20/04/2015

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

D'AFFECTER au budget de l'exercice 2015 l'excédent de fonctionnement de 335 550, 80 € comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 137 307,05 €
- Report en section de fonctionnement (ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté) du montant de 198 243,75 €

D'INSCRIRE ces crédits dans le prochain budget prévisionnel 2015.

N° 2015/13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION /
BUDGET PRIMITIF
2015**

ADOpte le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 514 307, 05 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 599 434, 75 €.

FIXE les taux des contributions directes qui demeurent inchangés par rapport à l'année dernière, à savoir :

Pour : 19	Taxe d'habitation :	17,45 %
Contre :	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18,46 %
Abstention :	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	15 %

Acte reçu en préfecture
le 20/04/2015

N° 2015/14

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'un bail à titre commercial à effet au 1^{er} janvier 2014 a été signé avec la SARL LE PETIT SARRYSIEN représentée par Mme Françoise VEDANI.

**AVENANT AU BAIL
COMMERCIAL CONCLU
AVEC LA SARL LE
PETIT SARRYSIEN**

Eu égard à la situation économique de ladite entreprise, il propose que le montant mensuel du loyer qui est de 594,34 € soit diminué de 10 % et porté à 534,91 €.

Par ailleurs, les règles de revalorisation des baux commerciaux ayant été modifiées, il convient de ne plus faire référence à l'indice du coût de la construction mais de se référer dorénavant à l'indice des loyers commerciaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 19

Après en avoir délibéré,

Contre :

DECIDE de modifier le bail commercial conclu avec LE PETIT SARRYSIEN en fixant à compter du 1^{er} juin 2015 le montant mensuel du loyer à 534,91 €.

Abstention :

Acte reçu en préfecture
le 20/04/2015

MODIFIE la clause de revalorisation triennale dudit bail en appliquant l'indice des loyers commerciaux et en précisant que l'indice servant de base de référence à la prochaine révision triennale est de 108,50 (1^{er} trimestre 2014).

Les autres dispositions demeurent inchangées.

N° 2015/15

Le Maire présente aux membres du conseil la demande de location du pavillon des écoles situé 14, rue du Thermot adressée par M. David ENIONA.

**CONVENTION DE
LOCATION A TITRE
PRECAIRE ET
REVOCABLE /
PAVILLON DES
ECOLES**

Il propose qu'une convention à titre précaire et révocable soit accordée à M. David ENIONA et que la redevance mensuelle soit fixée à 500 €.

Compte tenu du délai de préavis de deux mois dû par M. ENIONA à l'égard de son bailleur actuel, ladite convention ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour : 19
Contre :
Abstention :

Il ajoute qu'elle sera révisée à chaque échéance annuelle en fonction de l'indice de référence des loyers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de location à titre précaire et révocable et notamment le prix qu'elle prévoit ;

Acte reçu en préfecture le 20/04/2015

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant.

N° 2015/16

Le Maire donne connaissance aux membres de l'assemblée, du projet de la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : acquisition d'une tondeuse, pour un montant de 15 678 € TTC

**PRET A MOYEN
TERME /
ACQUISITION D'UNE
TONDEUSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 19
Contre :
Abstention :

Après en avoir délibéré,

1° **APPROUVE** le projet présenté,

2° **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis :	15 678 €
Subvention (s) :	0 €
Autofinancement	2 613 €
Emprunt sollicité	13 065 €

Acte reçu en préfecture le 20/04/2015

DECIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 13 065 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 4 années à partir du 01/05/2016 par périodicités annuelles.

OUVRE au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

PREND l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,

AUTORISE la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confère, en tant que de besoin, toutes

délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2015/11 : Compte administratif 2014
- 2015/12 : Affectation du résultat 2014
- 2015/13 : Budget primitif 2015 / taux d'imposition 2015 ;
- 2015/14 : Avenant au bail commercial conclu avec Le Petit Sarrysien ;
- 2015/15 : Convention de location à titre précaire / pavillon des écoles ;
- 2016/16 : Prêt à moyen terme : acquisition d'une tondeuse.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
			<i>Représentée</i>	<i>Représentée</i>
WEBER Pascal	DEROCHE Jean- Noël	ROBIN- BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle
	<i>Représenté</i>			
GUERSILLON Céline	TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUUARIN Jérémy	
<i>Représentée</i>				